

TOPPS 

De **bonnes**
pratiques,
une **meilleure**
qualité de l'eau



Le projet TOPPS

Le projet TOPPS (Train the Operators to prevent Pollution from Point Sources – Former les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques agricoles à la prévention des pollutions ponctuelles) est une initiative pour prévenir les pollutions ponctuelles par la formation des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques agricoles.

Ce projet de 3 ans a été initié et fondé par le programme LIFE-Environnement de la Commission européenne et l'ECPA (Association européenne des industries de la protection des plantes).

Les objectifs de TOPPS

TOPPS développe les bonnes pratiques de gestion des produits phytopharmaceutiques et les diffuse au travers de l'information, de la formation et de la démonstration à une large échelle en Europe avec l'intention de réduire les pollutions ponctuelles par les produits phytopharmaceutiques.

Les principaux postes concernés par TOPPS

- Le transport
- Le stockage
- Les phases avant, pendant et après la pulvérisation
- La gestion des déchets et des effluents

Les outils de TOPPS

Les outils utilisés par les programmes développés dans le cadre de TOPPS sont :

- large réseau d'experts européens ;
- base de données : www.topps-life.org ;
- publications ;
- matériel de formation ;
- conférences/sessions de formation ;
- stand de démonstration ;
- 10 fermes de démonstration ;
- 6 bassins versants pilotes.

Eviter les contaminations des eaux de surface, c'est simple.

- 💧 Bien utilisés, les produits phytosanitaires n'affectent pas l'environnement.
- 💧 Mais attention, quelques gouttes de produits ... et les limites admissibles de résidus dans les eaux de consommation sont dépassées.

Retenez que :

- 50 à 70 % des contaminations des eaux de surface par les produits phytosanitaires proviennent de pollutions ponctuelles évitables facilement.
- Le remplissage, la vidange et le nettoyage des pulvérisateurs et la gestion des effluents sont des étapes à risque.
- Des équipements et des techniques adaptés permettent d'éviter ces pollutions.

Des règles simples permettent de réduire les contaminations ponctuelles. Chaque fois que vous manipulez des produits phytosanitaires, pensez à la qualité de l'eau.

💧 Protégez les cultures
➤ **Evitez les pertes !**

💧 Protégez l'eau
➤ **Ne la polluez pas !**

💧 Protégez votre revenu
➤ **Respectez les contraintes environnementales et tirez-en tous les bénéfices !**

💧 Protégez vos solutions techniques
➤ **Maintenez la gamme de produits disponibles sur le marché !**

**De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !**

Pour chacun de ces postes, il existe des moyens pour minimiser les risques.

- Le transport des produits.
- Le stockage des produits.
- La gestion des produits **avant, pendant et après** la pulvérisation.
- La gestion des effluents.

Le transport

Organisez le transport :

- Faites-vous livrer par votre fournisseur.
- Limitez les quantités que vous transportez.
- Effectuez les opérations de chargement sur une zone permettant de contenir les pertes.
- Ayez un téléphone portable et un n° d'urgence en cas d'accident.
- Prévoyez des matériaux absorbants (sciure, litière pour chats...).

Le stockage

Stockez les produits pour éviter toute atteinte aux personnes, aux animaux ou à l'environnement :

- Le local de stockage doit être fermé à clef, clairement signalé, bien aéré.
- Les outils et procédures de sécurité doivent être disponibles : n° de téléphone d'urgence, extincteurs, matériaux absorbants.
- Prévoyez une rétention au sol pour récupérer les renversements accidentels.



**De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !**

Avant de pulvériser

Planifiez : organisez votre programme de pulvérisation en fonction des zones à protéger.

Préparation du produit et de la bouillie :

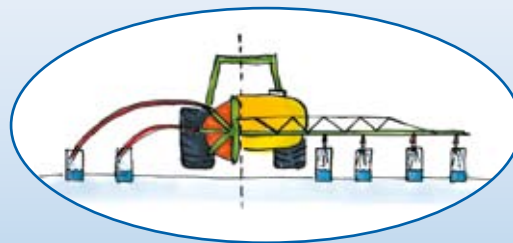
- Choisissez soigneusement les produits que vous appliquez.
- Identifiez les zones sensibles et déterminez les zones non traitées.
- Identifiez les lieux de préparation de la bouillie, de remplissage et de nettoyage du pulvérisateur.
- Lisez les étiquettes des emballages attentivement.



**Calculez le volume exact de bouillie nécessaire au traitement.
C'est essentiel pour réduire les fonds de cuves à gérer en fin de chantier !!!**

Equipement :

- Vérifiez précisément le débit de votre pulvérisateur.
- Contrôlez le bon fonctionnement de votre appareil.



**De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !**

Avant de pulvériser

Transport :

- Vérifiez le bon état du tracteur et du pulvérisateur avant le départ.
- Choisissez le trajet le plus sûr pour rejoindre la parcelle.

Eau :

- Ne mettez jamais en contact direct la source d'approvisionnement en eau et la bouillie (cuve intermédiaire, siphons, doubles vannes).
- Surveillez les indicateurs de niveau pour respecter les volumes d'eau nécessaires.
- Evitez tout débordement.



Chaque fois que vous manipulez des produits phytosanitaires, pensez à la qualité de l'eau !

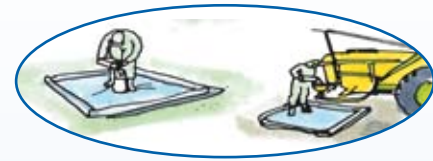
De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !

Mélangez et remplissez avec soin.

Remplissez votre pulvérisateur avec précaution.

Le remplissage sur l'exploitation :

- Doit être réalisé avec précaution.
- Remplissez sur une aire de remplissage étanche et équipée d'un bac permettant de récupérer les effluents provenant du pulvérisateur.
- Si les déversements ne peuvent pas être récupérés, remplissez sur une aire connectée à une cuve collectant les déversements pour retraitement ultérieur.
- Ayez à proximité des matériaux absorbants.



Si vous devez remplir au champ :

- Utilisez un contenant fermé à clef et arrimé pour transporter les produits en toute sécurité.
- Les produits ne doivent pas être transportés dans la cabine du tracteur et le pulvérisateur doit être spécialement équipé pour leur transport.
- Réalisez l'incorporation de la bouillie, une seule fois sur une même surface.
- Au champ, les déversements seront dégradés, s'ils ne sont pas concentrés. Utilisez une bâche pour récupérer les renversements éventuels !



De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !

Pendant la pulvérisation

Évitez toutes les sources de pollutions possibles.

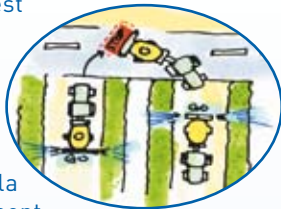
Évitez les pollutions directes :

➤ Orientez correctement les jets de pulvérisation pour ne pas contaminer le matériel.



➤ Ne pulvérisez pas de bouillie lorsque le pulvérisateur est à l'arrêt.

➤ Arrêtez la pulvérisation lors des demi-tours en bout de champ.



➤ En cas de fuites : arrêtez la pulvérisation immédiatement et réparez sur une aire sécurisée.

Évitez la dérive :

➤ Ne pulvérisez pas sur les bandes enherbées.

➤ Sélectionnez les buses adéquates en fonction des conditions météorologiques.

➤ Respectez les Zones Non Traitées.

Évitez le ruissellement :

➤ Ne pulvérisez pas lorsque les risques de ruissellement sont élevés.

➤ Ne pulvérisez pas sur un sol gelé ou saturé en eau.

Conseil :

A l'achat d'un nouveau pulvérisateur, vérifiez que le volume résiduel en fond de cuve est le plus faible possible. C'est un des principaux critères de choix au moment de l'achat !

**De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !**

Après la pulvérisation

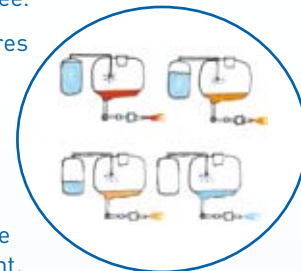
Ayez toujours de l'eau claire pour nettoyer votre pulvérisateur. Pour nettoyer l'intérieur de la cuve : répétez l'opération au moins 3 fois.

Rinçage intérieur du pulvérisateur :

➤ Diluez le fond de cuve et pulvérisez la bouillie dans la parcelle qui vient d'être traitée.

➤ Renouvelez l'opération 2 autres fois, en vidageant le volume résiduel au champ.

➤ Si le rinçage ne peut pas être réalisé au champ, ne ramenez à la ferme qu'une quantité minimale de bouillie non diluée, pour retraitement.



Rinçage extérieur du pulvérisateur :

➤ Préférez le rinçage au champ : équipez votre pulvérisateur d'une lance.

➤ Rincez l'extérieur du pulvérisateur dans les parcelles à des emplacements chaque fois différents.

➤ Si le rinçage extérieur du pulvérisateur est effectué à la ferme, récupérez les eaux de lavage pour stockage et/ou retraitement.

➤ Rangez votre pulvérisateur à l'abri, où il sera protégé de la pluie.



**De bonnes pratiques
= une meilleure qualité de l'eau !**

Gestion des déchets

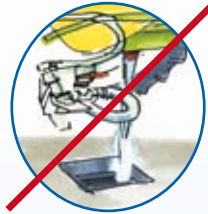
Gestion des emballages vides :

- Suivez les instructions indiquées sur les emballages ou consultez www.phytofar.be
- Utilisez les services de Phytofar Recover.
- Ne brûlez jamais et n'enterrez pas les emballages vides.



Gestion des produits phytosanitaires non utilisables :

- Stockez séparément les produits périmés ou sans autorisation et déposez les produits à Phytofar Recover.
- Ne jetez aucun résidu de produits dans les réseaux d'assainissement et ne les enterrez jamais.



Gestion des déchets liquides :

- Réutilisez les bouillies diluées.
- Stockez-les en sécurité avant recyclage ou réutilisation.
- Ne jetez aucun déchet liquide qui aurait pu contenir un produit phytosanitaire.

Gestion des déchets solides : issus du traitement des déchets liquides, du nettoyage des filtres ou des déversements.

- Les déchets solides doivent être collectés et stockés. Déposez les déchets tous les deux ans à Phytofar Recover (avec la collection des produits périmés).

Vos bonnes pratiques préservent la qualité de l'eau ! Merci !

Essayez de toujours donner l'information correcte aux services de secours si possible. Le cas échéant, rapportez les produits phytopharmaceutiques en question (nom du produit et matière(s) active(s)).

Cas urgents :

en cas de blessures sévères (comme une intoxication) ; en cas d'urgence sur la route ou en cas de risque de feu/d'explosion: appelez le **112** et/ou le **CENTRE ANTIPOISON 070/245 245**.

Avis médical :

médecin de famille (n° _____) et/ou **CENTRE ANTIPOISON 070/245 245**.

Pour l'information spécifique sur le produit (avis d'environnement ou d'utilisation) :

contrôlez l'étiquette du produit, contactez votre distributeur local de produits phytopharmaceutiques ou www.phytodis.be.

En cas de problèmes techniques :

contactez votre constructeur ou distributeur (n° _____) ou pour une liste complète www.pagesdor.be.

L'information sur la sécurité, le stockage, les emballages vides ou un stock expiré : www.phytofar.be et Phytofar Recover.

L'information sur tous les produits phytopharmaceutiques reconnus en Belgique : www.fytoweb.be.

Pour d'autres informations utiles : contactez votre **centre d'avis technique cultural** au n° _____

Numéros de téléphone importants



Phytofar
Association belge de l'industrie
des produits de protection des plantes
a.s.b.l.

Diamant Building
Bd A. Reyerslaan 80
Bruxelles 1030 Brussel
Tél. : 02 238 97 72
E-mail : phytofar@essencia.be



Provinciaal Onderzoeks- en
Voorlichtingscentrum voor
Land-en Tuinbouw
POVLT

Ieperseweg 87
8800 Rumbeke
Tél. : 051 27 32 00
www.povlt.be



pcfruit
Fruittuinweg1
3800 Sint-Truiden
Tél. : 011 69 70 87
www.pcfruit.be